

Société | Le pont de l'île de Ré fragilisé par une rupture de câble



La dernière visite de contrôle de ce 13 septembre du pont de l'île de Ré a permis de constater la rupture d'un des 12 câbles de précontraintes sur une des 6 sections que compte l'ouvrage, annonce le 13 au soir le Département de Charente-Maritime, propriétaire de l'ouvrage. L'inspection du 10 juillet n'avait pourtant montré aucune anomalie.

Le pont de Ré est interdit à compter de ce 13 septembre à la circulation des convois exceptionnels de plus de 40 tonnes, jusqu'à remplacement du câble. La vitesse est limitée à 50 km sur l'ensemble du pont et la distance de sécurité entre les poids lourds est portée à 200 m.

"L'inspection visuelle effectuée ce jeudi par les services techniques du Département n'a détecté aucune anomalie sur les 11 autres câbles. Cette rupture n'est pas susceptible d'affecter la stabilité du pont", promet le Département. "Toutefois une inspection quotidienne des câbles sera mise en place dès vendredi 14 septembre". Le Département déclare avoir contacté les entreprises de travaux publics spécialisées dans les câbles de précontrainte et qu'elles étudient dès à présent les conditions de remplacement du câble défectueux.

Mise à jour du 27/09/18 : Le Département organisait une visite d'inspection pour les experts et professionnels du bâtiment dans la nuit du 24 au 25 septembre, pour remplacer le câble défaillant et sécuriser l'ouvrage. Cette intervention a également permis d'enlever la tête d'ancrage du câble et de faire une première estimation des causes de sa corrosion. Normalement, ce type de câble, composé de plusieurs torons de fils d'aciers, est introduit dans une gaine en polyéthylène lors de la construction de la pile de pont. Une fois le câble et sa gaine à l'intérieur de la colonne, un coulis de ciment est injecté sous pression afin de combler tous les vides d'air et assurer la protection contre la corrosion. Dans ce cas de figure, les techniciens du Département ont constaté qu'à la place de ce coulis de ciment se trouvait une mousse de polyuréthane. En laissant passer l'humidité, cette mousse a provoqué la corrosion lente du câble. Les protections des autres câbles ont donc été vérifiées et elles seraient conformes, selon le Département.

"Les entreprises présentes lundi soir ont toutes confirmé être en capacité de remplacer le câble ainsi que d'installer un dispositif de suivi des autres câbles", assure le Département dans un communiqué. Au vu de la complexité des travaux à mener, les entreprises se disent prêtes à proposer un plan d'opération d'ici un mois. Le chantier devrait

quant à lui durer encore un mois. En attendant, le Département a pris de nouvelles mesures de restriction de circulation sur le pont, valable jusqu'à nouvel ordre. La circulation sera interdite (sauf aux véhicules de secours) à tous les véhicules affectés au transport de marchandises dont le Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) est supérieur à 3,5 tonnes. Tout arrêt de véhicule est également interdit sur la section n°2 du pont. La distance et la limitation de vitesse à respecter restent les mêmes qu'au 13 septembre.

Anne-Lise Durif

Crédit Photo : Anne-Lise Durif

Publié sur aqui.fr le 13/09/2018

[Url de cet article](#)